

A



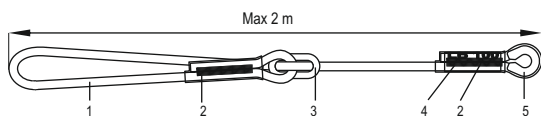
HarnaisPro

CE 0082

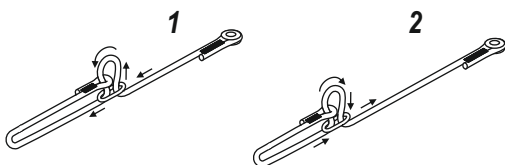
EN 354:2010 EN 358:2018

FR Longe de sécurité

B



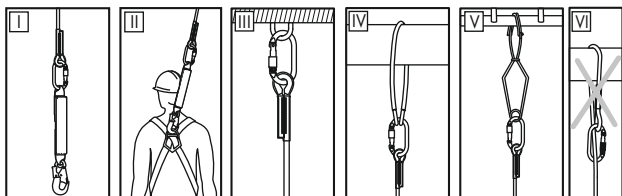
C



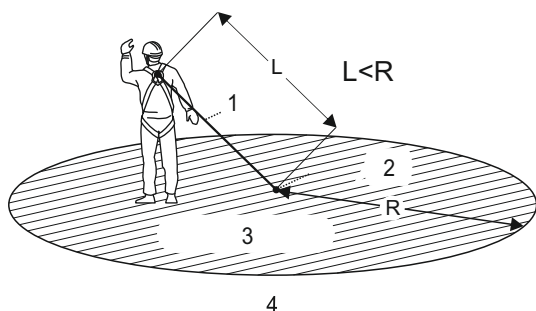
D

- 1 — Longe de sécurité
- 2 — **HPLB10015K**
- 3 — Longueur: x,x m
- 4 — numéro de série : **XXXXXXX**
- 5 — date de fabrication: **MM.RRRR**
- 6 — **EN 354:2010 EN 358:2018**
max. 140 kg
- 7 —
- 8 —
- 9 — **CE 0082**
- 10 — **HarnaisPro**

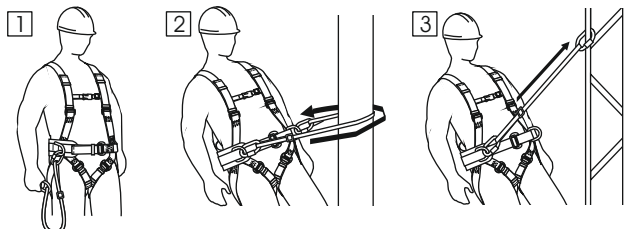
E



F



G



FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION

- Longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur conformément à la norme EN 354. Le sous-ensemble de liaison et d'amortissement, se composant d'une longe de sécurité universelle reliée à un absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355, connecté à un harnais de sécurité conforme à la norme EN 361 et relié à un point structurel fixe conformément à la norme EN 795 constitue un équipement de base protégeant contre les chutes de hauteur.
- Longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection individuelle pour le maintien au travail et pour la prévention de chutes de hauteur conformément à la norme EN 358 en tant que longe pour le travail « en support » (maintien au travail).
- Longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur, afin de limiter les mouvements de l'utilisateur, en évitant qu'il se retrouve en position où il existe un risque de chute de hauteur.

Structure de la longe

La longe réglable est fabriquée à partir d'une corde tressée polyester, une des extrémités est terminée par un nœud avec cosse en plastique et l'autre par un nœud avec boucle de réglage.

Diamètres de la longe :

- Ø12 mm

- Ø14 mm

B. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

1. corde tressée polyester
2. couture
3. boucle de réglage en acier
4. étiquette
5. nœud avec cosse

C. Réglage de la longe

1. Raccourcissement
2. Allongement

D. MARQUAGE

1. type de dispositif
2. numéro de référence*
3. longueur
4. numéro de série de la longe
5. mois et année de fabrication
6. numéro et année d'établissement de la norme européenne relative à la longe
7. charge max.
8. attention : lire attentivement le mode d'emploi avant toute utilisation
9. marquage CE et numéro de l'organe notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication
10. marque du fabricant ou du distributeur

*) xx - indication de la longueur du dispositif
par exemple : xx = 05 - longueur 0,5 m
xx = 20 - longueur 2,0 m

E. UTILISATION DE LA LONGE DE SÉCURITÉ EN TANT QUE SOUS-ENSEMBLE DE LIAISON ET D'AMORTISSEMENT (EN 354)

1. Un des mousquetons de la longe doit être connecté à l'absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355 – fig. 1.
1. Utiliser des mousquetons conformes à la norme EN 362.
2. Le sous-ensemble de liaison et d'amortissement formé de cette manière est à connecter, à l'aide du mousqueton de l'absorbeur d'énergie, à la boucle d'attelage qui se trouve sur l'avant ou l'arrière du harnais de sécurité, marquée de la lettre A majuscule – fig. II.
3. Le deuxième mousqueton de la longe est à connecter au point structurel fixe de votre choix possédant une résistance min. de 12 kN.
- directement - fig. III
- à l'aide d'un élément d'ancrage supplémentaire conformément à la norme EN 795 ou EN 362 – fig. IV et V
- il est interdit d'utiliser la longe en tant que nœud coulant – fig. VI

ATTENTION : La longueur totale du sous-ensemble – de l'absorbeur d'énergie, de la longe de sécurité, des mousquetons et des éléments d'ancrage ne peut pas dépasser 2 m.
Il est interdit d'utiliser la longe de sécurité seule (sans absorbeur d'énergie) en tant qu'équipement de protection contre les chutes de hauteur. Sans absorbeur d'énergie, la longe de sécurité ne peut être utilisée qu'en tant que dispositif de maintien au travail – servant à maintenir en place l'utilisateur pendant le travail ou bien en tant que longe limitant les mouvements de l'utilisateur et l'empêchant de se retrouver dans la zone où il existe un risque de chute.

REMARQUES :

- Pour bien déterminer l'espace sous le poste de travail nécessaire pour assurer la sécurité, il faut prendre en compte la longueur de la longe en tant qu'élément supplémentaire qui allonge la hauteur de la chute.
- En cas de risque de chute, l'utilisateur doit minimiser le relâchement de la longe.
- L'utilisateur doit éliminer tous les risques liés à la situation (par exemple faire en sorte que le dispositif ne puisse pas se nouer autour de son cou), pour s'assurer qu'il ne sera pas étranglé par la longe en cas de chute.
- L'utilisateur doit éviter de passer la longe entre différents éléments de la construction et le risque de tomber sur un bord tranchant (par exemple le bord d'un toit).
- La longe peut être utilisée à une température allant de -45°C à 50°C.
- Il ne faut pas utiliser deux langes en même temps (en parallèle) avec des absorbeurs d'énergie.
- L'extrémité libre de la longe double avec absorbeur d'énergie ne doit pas être connectée au harnais.

F. UTILISATION DE LA LONGE DE SÉCURITÉ EN TANT QUE LONGE DE RETENUE

1. Longe de sécurité
2. Point d'ancrage
3. Zone de travail
4. Zone avec risque de chute de hauteur

La longe de sécurité peut être utilisée en tant que composant de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur par la limitation des déplacements de l'utilisateur protégé par le dispositif de telle manière qu'il ne se retrouve pas dans un endroit ou une position où il existe un risque de chute de hauteur.

Le système de retenue ne peut pas être utilisé en tant que système de protection contre les chutes de hauteur dans les situations qui exigent un support à l'aide d'un dispositif de maintien de l'utilisateur (par exemple, pour le protéger contre le glissement ou la chute). Tout dispositif disponible de maintien de l'utilisateur (harnais, ceinture, baudrier-cuissard) peut être utilisé dans les systèmes de retenue.

La longueur de la longe de retenue (L) doit être inférieure à la distance entre le point d'ancrage et l'endroit où peut se produire une chute de hauteur.

G. UTILISATION DE LA LONGE DE SÉCURITÉ EN TANT QUE LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL (EN 358)

La longe de sécurité pour le maintien au travail sert à prévenir la chute libre de l'utilisateur par la connexion d'un dispositif de retenue du corps à un point d'ancrage ou une structure dans les situations où il est nécessaire de travailler en maintien. Le dispositif sert à la protection d'une seule personne dont le poids ne peut pas dépasser 140 kg. Le dispositif ne sert pas à arrêter les chutes et ne doit pas être utilisé à cette fin. Les ouvriers utilisant le dispositif pour le travail en maintien qui risquent en même temps de tomber de hauteur doivent être protégés à l'aide d'un système d'arrêt des chutes conforme à la norme EN 363. Le dispositif de maintien au travail peut être équipé uniquement de mousquetons attestés, conformes à la norme EN 362.

Installation du dispositif

1. Connecter un des mousquetons de la longe de sécurité à la boucle d'attelage droite (ou gauche pour les gauchers) de la boucle d'attelage de la ceinture de maintien au travail, conformément à la norme EN 358 – fig. 1.
2. Passer la longe autour de la structure et fermer l'autre mousqueton (celui qui reste libre) sur la boucle d'attelage de la ceinture (fig. 2) ou relier le mousqueton au point d'ancrage fixe placé au-dessus de la ceinture – fig. 3. Si la boucle d'attelage se trouve sur le devant de la ceinture (conformément à la norme EN 813), alors un des mousquetons peut être connecté à cette boucle et le second au point structurel fixe. Ajuster la longueur et la tension de la longe pour assurer une position de travail stable et limiter la chute libre de l'ouvrier. La corde doit être tendue pendant l'utilisation.

Avant d'entamer le travail ainsi que pendant le travail, il faut s'assurer que les connexions entre les différents éléments d'ancrage sont stables. Les mousquetons doivent être fermés et protégés par le mécanisme les protégeant contre toute ouverture accidentelle.

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influencer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

ATTENTION : La durée d'utilisation maximale dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, en contact fréquent avec l'eau, des bords tranchants, en températures extrêmes ou en contact avec des substances abrasives, peut nécessiter la mise au rebut même après une seule utilisation.

Le harnais doit être immédiatement mis au rebut et détruit de manière permanente s'il a servi à arrêter une chute, s'il n'a pas réussi le contrôle périodique ou s'il existe le moindre doute quant à sa fiabilité.

l'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage, l'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail.

lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension.

afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.

l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.

avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.

pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement.

Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :

- dans les harnais de sécurité, les baudriers-cuisseards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
- dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs

- dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosSES, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissures ;
- dans les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosSES, les connecteurs, les éléments de régulation ;
- dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;
- dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;
- dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrES) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.

au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.

Structure par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.

dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.

les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.

pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.

une question de sécurité importante est liée au fait que si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

l'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit (ou il faudra appliquer d'autres procédures visées dans le mode d'emploi) s'il a servi à arrêter une chute.

seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN 361 sont autorisés comme dispositif soutenant le corps de l'utilisateur dans les systèmes de protection contre la chute de hauteur.

le système de protection contre les chutes de hauteur peuvent être raccordés uniquement aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

le point (dispositif) d'ancrage de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur doit avoir une structure stable et une position limitant la possibilité de chute et minimisant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement devrait se trouver au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la construction du point d'ancrage de l'équipement doit pouvoir assurer une connexion fixe de l'équipement et ne pas causer de déconnexion accidentelle. La résistance minimale du point d'attelage de l'équipement doit s'élever à 12 kN. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et marqués conformes à la norme EN 795.

il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous le poste de travail sur lequel on va utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, afin de prévenir tout choc contre des objets ou des niveaux inférieurs pendant l'arrêt de la chute. La taille de l'espace libre nécessaire sous le poste de travail doit être vérifiée dans le mode d'emploi de l'équipement de protection que l'on prévoit d'utiliser.

pendant l'utilisation de l'équipement, il faut le contrôler de manière régulière, en apportant une attention particulière aux phénomènes dangereux et aux dommages pouvant avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement et sur la sécurité de l'utilisateur, et notamment aux questions suivantes : l'emmêlement et le passage des cordes sur des bords tranchants, les chutes en pendule, la conductivité électrique, un quelconque dommage ou coupure, les abrasions, la corrosion, l'action de températures extrêmes, l'action négative des facteurs météorologiques, l'action de produits chimiques.

l'équipement de protection individuelle doit être transporté en emballages le protégeant contre tout dommage et contre l'humidité, par exemple en sacs en tissu imprégné ou en caisses ou valises en acier ou en plastique.

l'équipement de protection individuelle doit être nettoyé de manière à ne pas abîmer le matériau à partir duquel le dispositif a été fabriqué. Pour les matériaux textiles (les sangles, les cordes), il faut utiliser des produits nettoyants destinés aux tissus délicats. Peut être lavé à la main ou en machine. Bien rincer. Les amortisseurs de sécurité doivent être nettoyés uniquement à l'aide d'un chiffon humide. Ne pas tremper l'amortisseur dans l'eau. Les pièces en plastique doivent être lavées uniquement avec de l'eau. L'équipement mouillé pendant le nettoyage ou pendant l'utilisation doit être bien séché en conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et les mécanismes en métal (les ressorts, les gonds, les cliquets) peuvent être légèrement lubrifiés de manière périodique afin d'améliorer leur fonctionnement.

l'équipement de protection individuelle doit être conservé emballé en vrac, dans des pièces bien ventilées et sèches, protégé contre l'action de la lumière, des rayons UV, contre les poussières, les objets tranchants, les températures extrêmes et les substances caustiques.

tous les éléments de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur doivent être conformes aux modes d'emploi de l'équipement et aux normes en vigueur :

- EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 360 – systèmes de prévention de la chute ;
- EN 362 – connecteurs ;
- EN341, EN1496, EN1497, EN1498 – pour les dispositifs de sauvetage ;
- EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
- EN 813 – pour les baudriers-cuissards ;
- EN 358 – pour les systèmes de maintien au travail ;
- EN 795 – pour les dispositifs d'ancrage.

HMB3, R.C.S. 913 917 688 (France) - contact@hmb3.fr - www.hamalspro.fr

Organisme notifié responsable pour l'établissement du certificat d'essai de type UE, conformément au Règlement 2016/425 : Apave Exploitation France SAS (n°0082) - 6 Rue du Général Audran - 92412 COURBEVOIE cedex - France

Organisme notifié responsable pour la surveillance de la fabrication :
Anave Exploitation France SAS (n°0082) - 6 Rue du Général Audran - 92412 COURBEVOIE cedex - France

La société chez laquelle l'équipement est utilisée est la seule responsable pour les entrées effectuées sur la carte d'utilisation. La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement et cela doit être fait par une personne compétente, responsable pour l'équipement de protection individuelle dans l'établissement donné. Les informations concernant les contrôles usine, les réparations et les raisons de la mise hors service de l'équipement doivent être indiquées par une personne compétente, responsable pour les contrôles périodiques dans l'établissement donné. La carte d'utilisation doit être conservée pendant toute la durée de vie de l'équipement. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle dont la carte d'utilisation n'a pas été remplie.

MODÈLE ET TYPE DE DISPOSITIF	
NUMÉRO DE SÉRIE	
NUMÉRO DE CATALOGUE	
DATE DE FABRICATION	
DATE D'ACQUISITION	
DATE DE LA MISE EN SERVICE	
NOM DE L'UTILISATEUR	

[illegible]